

REPUBLIQUE DU BENIN
FRATERNITE – JUSTICE – TRAVAIL



MINISTRE DE LA MICROFINANCE,
DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES,
DE L'EMPLOI DES JEUNES ET DES FEMMES



DOCUMENT

DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'EMPLOI

AU BENIN

(Projet, version actualisée de septembre 2007)

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE	5
I – ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL, REGIONAL ET NATIONAL	6
1.1 L’ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL ET REGIONAL	6
1.2 L’ENVIRONNEMENT NATIONAL	7
<i>1.2.1 L’environnement économique</i>	<i>7</i>
<i>1.2.2 L’environnement politique</i>	<i>8</i>
<i>1.2.3 L’environnement juridique et administratif.....</i>	<i>9</i>
II – LA SITUATION DE L'EMPLOI AU BENIN	11
2.1. LES CARACTERISTIQUES DE L'EMPLOI	11
2.2. PERSPECTIVES ET PROBLEMATIQUE DE L'EMPLOI	17
III FONDEMENTS ET VISION	19
3.1 FONDEMENTS	19
3.2 VISION	20
IV- OBJECTIFS, AXES STRATEGIQUES, STRATEGIES ET ACTIONS	21
V- RESULTATS GLOBALEMENT ATTENDUS DES STRATEGIES ET DES ACTIONS SUR L’ECONOMIE ET L’EMPLOI	28
VI- CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET CADRE INSTITUTIONNEL	29
6.1 CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE	29
6.2 CADRE INSTITUTIONNEL	30
6.3 PLAN DE MISE EN OEUVRE	32
CONCLUSION GENERALE	33

ACRONYMES

ANPE	Agence Nationale Pour l'Emploi
BIT	Bureau International du Travail
CCIB	Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CePEPE	Centre de Promotion et d'Encadrement des Petites et moyennes Entreprises
CFE	Centre de Formalités des Entreprises
CIPEN	Coordination Nationale des Initiatives et Projets d'Emplois Nouveaux
CNA	Chambre Nationale d'Agriculture
CNP	Conseil National de Patronat
CNPE	Commission Nationale Pour l'Emploi
CPA	Centre de Promotion de l'Artisanat
CPPE	Centre de Perfectionnement du Personnel des Entreprises
DEPOLIPO	Déclaration de Politique de Population
DPE	Direction de la Promotion de l'Emploi
DFQP	Direction de la Formation et de la Qualification Professionnelles
DGT	Direction Générale du Travail
DGRCE	Direction Générale du Renforcement des Capacités et de l'Employabilité
DEIPJ	Direction de l'Entrepreneuriat et de l'Insertion Professionnelle des Jeunes
DPME	Direction de la Promotion des Petites et Moyennes Entreprises
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
FECECAM	Fédération des Caisses de Crédits Agricole et Mutuel
FIJ	Fonds d'Insertion des Jeunes
FINADEV	Financement du Développement
FODEFCA	Fonds de Développement de la Formation Continue et de l'Apprentissage
FSNE	Fonds de Solidarité Nationale pour l'Emploi
FASPME/PMI	Fonds Spécial d'Appui au PME/PMI
INSAE	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MJSL	Ministère de la Jeunesse, des Sports et Loisirs
MMFPMEEJF	Ministère de la Microfinance, des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Emploi des Jeunes et des Femmes
MDCTTP/PR	Ministère Délégué Chargé des Transports et des Travaux Publics auprès du Président de la République
MEPDEAP	Ministère de l'Economie, de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique
MDN	Ministère de la Défense Nationale
MFE	Ministère de la Famille et de l'Enfant
MESFTP	Ministère de l'Enseignement Secondaire et de la Formation Technique et Professionnelle
MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MIC	Ministère de l'Industrie et du Commerce
MMEE	Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau
MRAI	Ministère de la Réforme Administrative et Institutionnelle
MSPCL	Ministère de la Sécurité Publique et des Collectivités Locales
MTA	Ministère du Tourisme et de l'Artisanat

MTFP	Ministère du Travail et de la Fonction Publique
NLTPS	Etudes Nationales de Perspectives à Long Terme
OEF	Observatoire de l'Emploi et de la Formation
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique des Droits des Affaires
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
PADME	Association pour la Promotion et l'Appui au Développement des Micro-Entreprises
OSD	Orientations Stratégiques de Développement
PAPME	Agence pour la Promotion et l'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises
PISEA	Projet d'Insertion des Sans Emploi dans l'Agriculture
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	Petites et Moyennes Industries
PNAE	Plan National d'Action pour l'Emploi
PRSP	Programme de Relance du Secteur Privé
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SCRP	Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
USAID	United State Aid for International Développement

INTRODUCTION GENERALE

Au Bénin, la crise de l'emploi qui s'est accentuée vers la fin des années 80 à la suite du gel du recrutement systématique dans la Fonction Publique par l'Etat, a amené le Gouvernement à se saisir de la question. Plusieurs actions ont été entreprises et ont porté sur :

- la création et/ou le renforcement des structures privées et publiques d'appui à la création d'emploi (PAPME, PADME, FSNE, CIPEN, OEF, Fonds d'insertion des jeunes, CePEPE, CAMPUS BENIN, AGDSD, AGETUR etc.) ;
- l'ouverture de grands chantiers de travaux à haute intensité de main-d'œuvre ;
- l'adoption d'un Programme National de l'Emploi en juillet 1996.

A travers le Programme National de l'Emploi, le Gouvernement a mis l'accent sur le développement du secteur privé et la culture de l'esprit entrepreneurial sur la base du concept du Minimum Social Commun. Ainsi perçu pour s'intégrer à la satisfaction des besoins des populations, l'emploi n'est plus du seul ressort de l'Etat. Il constitue désormais la résultante de la contribution de tous au développement économique du pays.

Ces dispositifs ont permis de mettre en place des mesures de lutte contre le chômage et le sous-emploi. Mais les résultats obtenus n'ont pas comblé les attentes des populations.

Au vu de ces insuffisances, il s'est avéré nécessaire d'approfondir les réflexions sur la question de l'emploi, lesquelles ont abouti à :

- l'élaboration d'une politique nationale de l'emploi au Bénin, adoptée en mai 2003, assortie de plusieurs stratégies et actions prioritaires à mener sur la période allant de 2001-2016 ;
- la dissolution au cours de la même année de trois anciennes structures du dispositif institutionnel de promotion de l'emploi au Bénin (FSNE, CIPEN, OEF) et la création de l'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE) et sa mise en place effective le 23 avril 2004 comme service public d'emploi, en vue d'assurer la transparence et la fluidité du marché du travail.

L'évaluation des progrès réalisés en matière de promotion de l'emploi faite en décembre 2004 à Parakou a révélé beaucoup d'insuffisances des différents programmes et projets exécutés de 2001 à 2004.

L'analyse des résultats obtenus semble attester d'une bonne tenue de la promotion de l'emploi par le Gouvernement. Mais ces résultats ne pourraient s'inscrire dans la logique d'une performance qui s'analyserait par rapport à des indicateurs bien définis. Toutefois, au regard de certaines références nationales, ils présentent une valeur significative.

Ainsi au niveau du secteur public, le total d'emplois générés par la mise en œuvre des activités prescrites par le PAG-II représente 8,4% de la population active. Sur cet ensemble, 17,23% sont permanents, 82,77% sont des emplois temporaires et/ou occasionnels générés par de nombreux chantiers de constructions de bâtiments et autres infrastructures socio-communautaires.

Au niveau du secteur privé, selon le RGPH 3 (2002), l'emploi dans les secteurs privés formel et informel représente 97,4% de la population active. Le marché du travail formel ne représente que 5% du marché du travail dont 2,4% pour le secteur formel privé. On peut donc affirmer que la promotion de l'emploi dans le secteur privé est beaucoup plus à même de produire plus vite d'effets que dans le secteur public.

Le présent document retrace les grandes orientations de la Politique Nationale de l'Emploi adoptée par le Gouvernement de la République du Bénin en juillet 2006.

I – ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL, REGIONAL ET NATIONAL

1.1 L'environnement international et régional

La question de l'emploi constitue de nos jours l'un des problèmes brûlant auxquels se trouvent confrontés tous les pays en général et les pays en voie de développement en particulier.

En effet, les mutations techniques et technologiques des dernières décennies, avec leurs impacts sur les appareils de production, ont bouleversé les anciens équilibres sur les marchés des facteurs de production dans le monde.

Sur le plan économique, on note aujourd'hui, une certaine convergence des marchés de biens et services matériels et financiers. Le marché de l'emploi est très affecté et se caractérise par un déséquilibre persistant entre l'offre et la demande d'emploi. Partout, on observe une situation de crise de l'emploi qui indique bien que les réformes des années 80 visant la maîtrise de l'inflation ont été réalisées au détriment de l'emploi.

L'approche qui avait prévalu mettait l'accent sur la croissance d'où résulteraient des opportunités d'emplois.

Dès lors, la nécessité de résorber le chômage, source d'exclusion, de marginalisation et de pauvreté, est devenue une des priorités proclamées des politiques économiques et sociales.

Par ailleurs, les responsables des institutions financières internationales (FMI, Banque Mondiale) sont favorables pour que les réflexions sur un changement de stratégies dans les pays pauvres endettés, mettent l'accent sur la lutte contre la pauvreté et le chômage.

A l'échelle sous- régionale, les actions de développement sont intégrées dans le cadre de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'Union Economique et Monétaire Ouest- Africaine (UEMOA) et de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA).

L'harmonisation des politiques économiques, bancaires et fiscales entreprise dans le cadre de l'UEMOA vise à favoriser au sein de l'union, une industrialisation de substitution à l'importation et à en faire un vaste marché unique évalué à 70 millions de consommateurs.

Au plan juridique, le droit des affaires harmonisé offre des possibilités plus adaptées pour la création d'entreprises, même unipersonnelles dans tous les pays de l'Union.

Au plan politique, après le sommet mondial sur le développement social (**Copenhague, 1995**), il a été retenu au nombre des huit (08) objectifs fondamentaux pour lutter contre la pauvreté (Objectifs du Millénaire pour le Développement, OMD), le plein emploi.

Lors du Sommet extraordinaire de l'Union Africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté, tenu à **Ouagadougou** du 03 au 9 septembre 2004, les chefs d'Etat et de Gouvernement africains ont souscrit à divers engagements et déclarations en faveur de la promotion de l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique. Un plan d'action indicatif a été adopté et recommandé pour servir de base à l'élaboration de plans nationaux d'action dans le but de créer des emplois et de réduire la pauvreté en étroite collaboration avec les parties prenantes concernées.

Ce plan d'action donne les grandes orientations stratégiques et les principaux objectifs à l'intention des Etats membres pour leur permettre de formuler leurs propres mécanismes, sur la base de leurs besoins nationaux. Onze domaines prioritaires ont été identifiés et tournent autour de :

- la gouvernance publique et privée ;
- la promotion de l'agriculture et du secteur rural ;
- l'harmonisation des politiques économiques et sociales au plan régional ;
- la protection sociale pour tous ;
- l'approche genre ;
- le renforcement des capacités institutionnelles ;
- la promotion et le développement des secteurs porteurs ;
- l'intégration régionale et la coopération internationale ;
- la coopération économique inter-régionale ;
- le soutien aux groupes cibles défavorisés ;
- la mobilisation de ressources suffisantes.

1.2 L'environnement national

1.2.1 L'environnement économique

L'environnement économique national constitue un facteur clé de la dynamique du marché du travail. Il conditionne, pour une large part, la disponibilité des emplois nouveaux, le maintien ou non des emplois existants. Il est de ce fait, le principal régulateur de l'offre et de la demande.

Après les difficultés des années 80, l'économie béninoise a renoué avec la croissance économique. Le désengagement de l'Etat se poursuit. L'intermédiation bancaire a été restaurée. Toutefois, les tensions demeurent et sont dues notamment aux fluctuations des stocks et des prix sur le marché international. La balance commerciale reste déficitaire.

Malgré les performances enregistrées, par ailleurs, subsistent de nombreuses faiblesses et contraintes structurelles de l'économie béninoise. Aujourd'hui encore :

- l'économie béninoise marque toujours sa forte dépendance de la politique économique du Nigéria et est régulièrement soumise à des soubresauts conjoncturels ;
- le taux de financement de l'économie reste faible ;
- l'appareil de production est rudimentaire et peu performant ;
- la demande intérieure est faible et se caractérise par la contraction de la consommation locale ;
- le secteur productif béninois est très concurrencé par le secteur informel et les produits d'importation ;
- la tendance marquée des béninois à préférer les produits d'importation aux produits locaux ;
- les entreprises subissent toujours le poids d'une politique fiscale très contraignante ;
- etc.

Le secteur informel, dans un tel contexte, continue, de se développer à la faveur de la diminution relative de l'emploi agricole et de la régression nette de l'emploi salarié moderne. **Ce secteur** bien que contribuant pour une bonne part à la diminution de la pression sociale, **est fondamentalement caractérisée par la précarité et la faible productivité de l'emploi.**

C'est dire donc que malgré la volonté politique affichée par les décideurs, l'environnement économique ne permet pas de faire face au défi de l'emploi au Bénin. En d'autres termes, l'économie béninoise, à travers sa structuration actuelle, n'est pas suffisamment dynamique pour générer des emplois durables. En effet, il apparaît évident que sans une structuration en profondeur de l'économie nationale avec un accent particulier sur l'amélioration de l'attractivité du secteur moderne, ni le chômage, ni le sous-emploi, ne pourront être efficacement combattus.

Les finances publiques, quant à elles, restent encore pour une large part tributaires de la fiscalité et de l'aide au développement. Elles ne sont pas à même de dégager des ressources substantielles en faveur de la promotion de l'emploi.

1.2.2 L'environnement politique

Toutefois, sur le plan politique, les grandes orientations ainsi que les stratégies de développement du Bénin laissent espérer un avenir meilleur. Elles sont consignées notamment dans :

- La Déclaration de Politique de Population (DEPOLIPO) de la République du Bénin, révisée ;
- le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP I) au Bénin ;
- le Document de stratégies nationales de développement « Etudes Nationales de Perspectives à Long Terme, Bénin 2025 ». (NLTPS)
- le Plan d'Orientations Stratégiques de développement du Bénin 2006-2010.

Elles considèrent, toutes, l'emploi comme une des priorités de développement après l'éducation et la santé. Il reste, cependant, que l'environnement juridique et institutionnel accompagne cette volonté politique clairement affirmée.

1.2.3 L'environnement juridique et administratif

Le dispositif juridique et administratif qui encadre les actions du secteur « emploi » est constitué d'un certain nombre de textes et institutions publiques. On peut citer :

- la constitution de la République du Bénin du 11 décembre 1990 ;
- le document de Politique Nationale de l'Emploi au Bénin ;
- le document de Politique de Communication Sociale pour la Promotion de l'Emploi au Bénin ;
- la loi n°98-004 du 27 janvier 1998 portant code du travail en République du Bénin ;
- la loi 90-004 du 15 mai 1990 portant déclaration de la main d'œuvre, les embauches et les résiliations de contrats de travail ;
- le décret portant régime d'emploi des agents contractuels de l'Etat ;
- la Commission Nationale pour la Promotion de l'Emploi dont la restructuration et le renforcement est toujours attendue ;
- la Charte Nationale pour l'Emploi en cours d'élaboration, pour combler un vide au plan législatif et poser les bases d'un engagement politique national nécessaire à la mise en œuvre correcte de mesures fortes et conséquentes en faveur de l'emploi au Bénin.

Pour traiter la question du chômage au Bénin, divers instruments ou dispositifs ont été mis en place à partir de 1991.

- Au rang des structures technico-administratives des Ministères, on distingue :
 - o **La DPE** (Direction de la Promotion de l'Emploi ;
 - o **La DGT** (Direction Générale du Travail) ;
 - o **La DPEIJ** (Direction de la Promotion de l'Entrepreneuriat et de l'Insertion des Jeunes) ;
 - o **La DFQP** (Direction de la Formation et de la Qualification Professionnelles) ;
 - o **La DGRCE** (Direction Générale du Renforcement des Capacités et de l'Employabilité).

Il y a enfin des structures opérationnelles qui sont au contact du terrain. La plus directement impliquée est en tout premier lieu **l'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE)** créée en 2003 et une structure spécialisée, **l'Observatoire de l'Emploi et de la Formation (OEF)**.

En dehors de **l'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE)**, qui est donc l'opérateur principal du service public d'emploi, de nombreuses autres structures développent sur le terrain des activités dont la finalité est – ou devrait être – la promotion de l'emploi ou l'insertion professionnelle. Elles sont classées en plusieurs catégories :

- au rang des structures de création ou d'aide à la création d'entreprise et de soutien à l'activité économique en vue de la promotion de l'emploi :
 - o **PADME** (Projet d'Appui au Développement de la Micro-Entreprise) devenue « Association pour la Promotion et l'Appui au Développement des Micro-Entreprises » ;

- **PAPME** (Projet d'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises) devenue « Agence pour la Promotion et l'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises » ;
 - **VITAL FINANCE** ;
 - **FINADEV** (Financement du Développement) ;
 - **FECECAM** (Fédération des Caisses de Crédits Agricole et Mutuel) ;
 - **CePEPE** (Centre de Promotion de l'emploi et des Petites et Moyennes Entreprises) devenu « Centre de Promotion et d'Encadrement des **Petites et moyennes Entreprises** » ;
 - Programme **CAMPUS** Bénin ;
 - **FSAPME/PMI** (Fonds Spécial d'Appui au PME/PMI) ;
 - **PRSP** (Programme de Relance du Secteur Privé) ;
 - **FODEFCA**, (Fonds de Développement de la Formation Continue et de l'Apprentissage) ;
- au rang des structures de pré-insertion et d'insertion
 - **PISEA** (Programme d'Insertion des Sans Emplois dans l'Agriculture) en cours de mutation institutionnelle pour devenir « Programme d'Appui à l'Entrepreneuriat Agricole » ;
 - **FIJ**, (Fonds d'Insertion des jeunes), né de la fusion du « Projet Entrepreneuriat Jeunesse » et du « Fonds Jeunesse Emploi » ;
- au rang des structures de promotion des activités et travaux d'utilité collective à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) :
 - **AGETUR**, (Agence d'Exécution des Travaux Urbains à haute intensité de main d'œuvre) devenue AGETUR-SA
 - **AGDSD**, (Agence de Gestion de la Dimension Sociale de Développement) devenue AGETIP-SA
- au rang des structures de financement des initiatives à la base :
 - **AGEFIB**, (Agence de Financement des Initiatives de Base) en cours de mutation institutionnelle pour devenir probablement une SA.
- au rang des structures de collecte d'information sur l'emploi et le chômage :
 - **OCS**, (Observatoire du Changement Social)
 - **INSAE**, (Institut National de Statistique et d'Analyse Economique)
 - **DGT**, (Direction Générale du Travail)
 - **OEF/ANPE** (Observatoire de l'Emploi et de la Formation de l'ANPE)
- au rang des structures qui facilitent l'accès des jeunes au crédit :
 - **FNM**, (Fonds National de la Microfinance)
 - **FNEJ** (Fonds National de l'Emploi des Jeunes)

A côté de toutes ces structures publiques ou semi-publiques, on peut aussi distinguer des organisations privées qui exercent dans les domaines du placement et de l'accompagnement, sans un cadre normalisé du secteur. Ce sont par exemple :

- les bureaux ou agences de placement/recrutement
- les organisations non gouvernementales
- les bureaux d'études ou autres agences privées d'encadrement ou de conseil.

II – LA SITUATION DE L'EMPLOI AU BENIN

2.1. Les caractéristiques de l'emploi

La population active béninoise a été évaluée à 2 830 876 personnes au dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2002 ; ce qui correspond à 41.8% de la population totale. Les actifs du sexe masculin sont un peu plus nombreux (50.7%) que ceux du sexe féminin (49.3%). Cette main d'œuvre présente les caractéristiques suivantes :

- **Un rythme de croissance de la population active relativement en baisse**

La population active connaît une relative baisse. En effet, elle s'est accrue de 4.9% entre 1992 et 2002 mais à un rythme moins important qu'entre 1979 et 1992 (6.3%). Le recensement de 2002 a révélé que 99.3% des personnes actives sont occupées avec un taux moyen d'accroissement annuel de 3.2% entre 1992 et 2002. Ce taux se justifie en raison de la faiblesse de la couverture scolaire, des durées de formation, des gains d'espérance de vie et de l'accroissement continu des taux d'activité des femmes passant respectivement de 32,7% en 1979 à 54,7% en 1992 et à 59.7% en 2002.

- **Une demande d'emploi forte, précoce et relativement stable**

En 2002 la population active représente 41.8% de la population totale contre 42.4% en 1992, ce qui confère toujours au pays un important potentiel humain. Le taux global d'activité est de 68% en 1992, contre 63.8% en 2002. La structure par groupe d'âge se caractérise par un fort pourcentage de personnes jeunes. Plus de la moitié des actifs béninois (61%) ont moins de 35 ans.

En dépit de cette importance relative de la population active, le rapport de dépendance reste encore élevé : 136 personnes inactives sont prises en charge par 100 personnes actives en 1992 contre 141 personnes inactives en 2002. **La population des personnes inactives est demeurée importante.** Elle a passé de 32% en 1992 à 34% en 2002.

En outre, il faut souligner l'importance de la jeunesse. En 2002, 67.4% de la population totale ont moins de 15 ans contre 50% en 1992. En 2002, une proportion de 26% des enfants de 6 à 9 ans sont déjà en activité. En terme absolu, 235 104 enfants de 6 à 9 ans déclarent être déjà en activité. Cet effectif représente 49% de ceux de la même tranche d'âge à l'école. Les enfants en activité sont en majorité des aides familiaux (83%) mais 10% travaillent à leur propre compte dans le secteur informel notamment dans l'agriculture et le commerce.

Il se pose en réalité le problème de la réglementation du travail des enfants et de la qualification de cette main d'œuvre précoce.

- **Des actifs peu qualifiés**

En dépit des efforts déployés par l'état et les partenaires au développement, en vue de généraliser l'enseignement primaire en langue française et pour promouvoir l'alphabétisation en langues nationales, le taux d'alphabétisation sur le plan national reste encore faible; il s'établit à 37,7% soit un taux d'analphabétisme de 62,3%. En termes d'évolution, il est passé de 22,9% en 1979 à 33,4% en 1992 puis à 37,7% en 2002. Les jeunes de 15 à 24 ans affichent un taux d'alphabétisation de 42,9% alors que pour les personnes âgées de 25 ans et plus c'est-à-dire les adultes, le taux d'alphabétisation est de 32,6%.

Il faut aussi noter que le Bénin est encore loin d'une instruction généralisée de sa population. Un peu plus de la moitié des béninois reste encore sans instruction au début du troisième millénaire (2002). Il convient de souligner cependant que des progrès sensibles ont été enregistrés au cours de ces 10 dernières années. La proportion des instruits est passée de 27,8% en 1992 à 43% en 2002 alors qu'elle n'était que de 22,7% en 1979, soit une nette amélioration de 15,2 points entre 1992-2002 contre 5,1 points entre 1979-1992. Toutefois, ces progrès sensibles notés ne doivent pas éluder le fait que la main d'œuvre demeure largement non instruite et présente par conséquent des possibilités limitées en matière d'ouverture et d'accès à l'innovation.

Au total, les formations de qualification et de requalification constituent un vaste domaine dans lequel il faut investir en vue de permettre l'accroissement de la productivité et l'ouverture à l'innovation.

- **Une offre d'emploi peu diversifiée et insuffisante**

En 2002, la population active occupée est estimée à 2 811 753 contre 2.053.135 en 1992. Ce qui indique, en apparence, une situation d'occupation de la population active en croissance. Les actifs occupés sont concentrés à 95% dans le secteur informel, 5% dans le secteur formel (2,6% dans le public et 2,4% dans le privé). L'activité économique reste dominée par l'agriculture, l'élevage et la pêche (49%), le commerce (27%) et les ouvriers ou artisans non agricoles représentent 17%. La catégorisation selon le statut dans l'occupation permet de déduire que 70% sont indépendants, 17% aides familiaux, 5,5% de salariés, 5% d'apprentis. Ces résultats comparés à ceux de 1992 rendent compte d'une augmentation de la proportion des indépendants (59%), d'une chute de la proportion des aides familiaux (24%) et des apprentis (7%) et d'une certaine stabilité des salariés (5%).

Le salariat est peu abondant tandis que l'auto emploi est largement dominant, concentré dans l'agriculture, le commerce et les services en général. Mais il convient de noter que cette situation est aussi tributaire pour une bonne part de **la mauvaise gouvernance publique et privée.** En effet, le non respect des lois, textes et règlements a conduit à des comportements arbitraires, illégaux dont les effets directs et indirects constituent un frein au développement de l'embauche. Au nombre des conséquences, on peut citer, la faillite de nombreuses structures de production tant du privé que du public, la non déclaration de la main d'œuvre, les licenciements abusifs, la non formalisation de l'embauche,...

- **Une faible pro-activité des demandeurs d'emploi dans leur démarche de recherche d'emploi**

Il est observé une grande passivité des demandeurs d'emploi face à la situation de chômage. Le recensement national des chômeurs et primo-demandeurs d'emploi au Bénin réalisé en 2005 a révélé que sur les 18 277 demandeurs déclarés seulement 27,89% ont engagé une démarche vers les entreprises.

- **Une perception de l'emploi par le Béninois encore tournée vers l'emploi salarié**

Le recensement national des chômeurs et primo-demandeurs d'emploi au Bénin réalisé en 2005, a révélé que sur les 18 277 demandeurs déclarés, 88,36% sont en quête d'un emploi salarié.

- **L'emploi selon les milieux et les secteurs**

Les demandeurs d'emploi sont en moyenne de 75 000 personnes par an sur la période 1992 à 2002. Cette demande est satisfaite par le commerce et l'agriculture. Le taux de chômage rapporté à toute la population active est de 0,68%. Si le taux est calculé en rapport avec le secteur formel, il est de 13,5%.

L'emploi rural reste donc prépondérant avec une productivité relativement faible en raison du bas niveau d'instruction et de l'utilisation des outils de travail archaïques. Cette faible productivité accentue les pressions à l'exode rural du fait que la population n'arrive plus à vivre décemment de l'agriculture.

- ❖ Le milieu urbain compte 38% d'actifs contre 62% en milieu rural. Ce dernier milieu regroupe 65% des actifs exerçant dans le secteur informel tandis que le milieu urbain concentre 80% du secteur formel (77,7% du formel d'Etat et 82,3% du formel privé). L'emploi en milieu urbain est plus diversifié avec une part plus grande du secteur moderne caractérisé par une informalisation croissante de l'emploi en milieu urbain.

Au niveau des grandes villes, Cotonou regroupe 10,7% de la population active totale du pays, Porto-Novo 2,9% et Parakou 1,9%. Ces trois villes qui sont définies dans les lois sur la décentralisation comme des communes à statut particulier concentrent plus de 40% de la population active urbaine.

- ❖ Le secteur informel reste prépondérant à 91,1% contre 8,9% au secteur formel. L'examen par branche d'activité montre que, la part du secteur formel ne dépasse celle du secteur informel que pour les branches relevant de l'économie non marchande. Ce secteur informel reste dominé par le commerce et la restauration. **Il est caractérisé par la précarité de l'emploi.**

On observe aussi :

- la prédominance du sous-emploi (insuffisance chronique d'occupation) 25 à 30% par rapport au chômage stricto sensu touchant globalement 0,73% de la population active (1,3% en milieu urbain et 0,3% en milieu rural) ;

- la relative prépondérance des jeunes sortants du système éducatif et de formation, primo-demandeurs d'emplois, dans la population de personnes touchées par le chômage et le sous-emploi (72% des chômeurs ont moins de 35 ans) ;
- la stagnation du salariat dans le secteur moderne (5%), secteurs public et privé compris, traduit les difficultés du secteur formel et notamment du secteur privé à prendre la relève dans la création des emplois. La preuve est que (07) Béninois sur (10) travaillent dans le secteur informel urbain, qui apparaît hypertrophié et où se localisent nombre d'emplois précaires échappant pratiquement à toute réglementation : fiscale, économique, sociale ; etc.

Le premier Recensement National des Primo-demandeurs d'emploi et des Chômeurs au Bénin, organisé en 2005, a permis de dénombrier 18.277 demandeurs d'emploi : 87,3% d'hommes et 12,7% de femmes. Parmi ces chercheurs d'emplois, 35% sont des primo-demandeurs d'emploi, 17% sont des chômeurs ayant déjà travaillé une fois et 48% sont en situation de sous-emploi.

La diminution relative de l'emploi agricole et la chute de l'emploi salarié moderne ont conduit à l'informalisation croissante de l'économie. Le secteur informel a été et est le refuge contre le chômage. **Le secteur informel représente une vaste école d'entrepreneuriat à la portée de tous. Il nourrit et dynamise le développement du secteur moderne structuré.**

- **L'émigration massive**

Aujourd'hui la « diaspora » béninoise, évaluée à environ trois millions, réside dans la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Cette situation préoccupe de plus en plus le gouvernement, qui est sensible à l'intégration de leurs apports dans le développement du pays et à une coopération avec leur pays d'accueil, et prévenir ainsi les crises qui ont engendré dans le passé des rapatriements massifs.

- **Une formation non adaptée au marché de l'emploi**

Les actifs béninois sont formés dans deux systèmes d'éducation, dont l'intégration constitue un défi à relever. Il s'agit du système formel et du système d'apprentissage (traditionnel, structuré, non structuré).

La plupart des actifs agricoles et des travailleurs du secteur informel dans le commerce et la restauration sont formés sur le tas dans le cadre du système traditionnel. Cette formation manque de soubassement scientifique, technique et technologique, qui favoriserait une plus grande productivité.

Les ouvriers et artisans modernes sont majoritairement issus du système d'apprentissage non structuré.

Le système formel d'éducation délivre une formation générale, qui a permis de fournir des gestionnaires, des employés de l'administration de l'Etat et des entreprises modernes. Son

orientation est restée très générale. L'accent est de plus en plus mis sur la spécialisation, mais les filières offertes sont majoritairement celles de la gestion et de la bureautique. C'est ce qui explique le chômage des diplômés de tous les niveaux de ce système qui souffre d'une sous diversification des filières de formation et d'un défaut d'orientation vers l'employabilité des diplômés qui en sortent.

Cette situation est également le reflet de la quasi inexistence d'un véritable dispositif, fonctionnel et efficace, **d'orientation professionnelle en milieu scolaire et universitaire**. Beaucoup d'élèves et étudiants finissent leurs cursus scolaire et universitaire sans se soucier ou être conscient du ou des métiers/professions vers lesquels tendent les filières de formation empruntées

En considération de cette situation, la politique éducative accorde la priorité à l'enseignement primaire pour un relèvement général du niveau d'instruction et à l'enseignement technique et la formation professionnelle. Pour relever le niveau des qualifications, le Gouvernement a adopté une Politique Nationale de Formation Professionnelle Continue mise en œuvre à travers le Fonds de Développement de la Formation Professionnelle Continue et de l'Apprentissage (FODEFCA) et un document d'orientation de la formation professionnelle. Mais toutes ces initiatives souffrent d'un manque **de politique nationale de développement des ressources humaines** qui doit servir de fondement aux actions d'éducation et de formation professionnelle.

Toutefois, le document de politique d'orientation de la formation professionnelle récemment adopté crée un lien fort entre le milieu professionnel et les centres de formation.

- **Le chômage et le sous – emploi**

Au niveau national, le taux de chômage est en baisse ; il est de 0.7% en 2002 contre 1,5% en 1992. La population active non occupée s'élève à 19 123 personnes en 2002. Parmi elles, 56% sont à la recherche du 1^{er} emploi et 44% sont des chômeurs ayant déjà travaillé au moins une fois auparavant. La population masculine est la plus touchée par le chômage : 68% d'hommes contre 32% de femmes.

Le chômage frappe plus les jeunes que les personnes âgées : la proportion des chômeurs de moins de 35 ans représentent 72%. Par ailleurs, le chômage demeure un phénomène urbain. Le milieu urbain abrite 75% des chômeurs, Cotonou 37%, Porto-Novo 8% et Parakou 5%.

La faiblesse du taux de chômage cache en fait un sous-emploi massif dont le taux se situe à plus de 25% depuis 1990.

Les résultats du recensement général de la population et de l'habitat (RGPH 3), réalisé en 2002, présentent de façon très résumée, la situation de l'emploi en République du Bénin, comme suit : « ... il a été dénombré 3 065 980 personnes de 6 ans et plus déclarées déjà en activité, dont 235 104 âgées de 6 à 9 ans, et 2 830 876 de 10 ans et plus ».

« Si la population active totale peut être assimilée à la demande d'emploi, on peut dire qu'entre 1992 et 2002, la demande d'emploi s'est accrue de 745 430 personnes. La demande nouvelle moyenne s'établit à 74 543 personnes par an.

La population active occupée représente la part de la demande qui a été résorbée. Entre 1992 et 2002, la population occupée est passée de 2 053 130 personnes à 2 811 753, soit une augmentation de 75 862 personnes en moyenne par an. »

« La population active sans-emploi est le complément de la population active occupée. En 2002, cette population à la recherche du travail s'élève à 19 123 personnes. Parmi eux, 56% sont à la recherche du 1^{er} emploi et 44% sont des chômeurs ayant déjà travaillé une fois auparavant. La population masculine est la plus touchée par le chômage : 68% hommes et 32% femmes. Un niveau d'instruction plus faible et la crise de l'emploi se conjuguent pour retenir l'entrée des femmes sur le marché du travail formel, d'où l'incidence plus faible au chômage. »

*« **Le nombre de demandeurs d'emplois a fortement baissé** entre 1992 et 2002 : 19 123 personnes en 2002 contre 32 318 personnes en 1992. Cette baisse est due, à une absorption par le secteur informel (l'agriculture et le commerce) de la demande d'emploi ».*

*« Cela se traduit également par un sous-emploi que les résultats des éditions des enquêtes auprès des ménages dans la période situent entre 25 % et 30%. **Le faible taux de chômage observé peut donc continuer de camoufler un sous-emploi important.** »*
(Source : INSAE 2002)

*En définitive, il est à retenir que « le taux de chômage (0,7%) a régressé notamment au niveau des primo-demandeurs d'emploi où il est passé de 1% en 1992 à 0,4% en 2002. Cette baisse est réalisée au prix d'une **plus forte « informalisation » de l'économie et d'une augmentation conséquente de la proportion des indépendants** (60,5% en 1992 contre 70,2% en 2002). La stagnation du salariat à une proportion de 5 % traduit **les difficultés du secteur formel et notamment du secteur privé à prendre la relève dans la création d'emplois.***

Le problème de non-occupation peut donc s'expliquer au Bénin en terme de sous emploi caractérisé par la faiblesse de la durée d'occupation et le niveau du revenu. La précarité de l'emploi constitue donc un phénomène réel dont l'éradication est une préoccupation majeure.

- **Un service public d'emploi qui reste à développer**

Malgré la réforme institutionnelle intervenue dans le secteur et qui a abouti à la création de l'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE), l'institution connaît de sérieuses difficultés conjoncturelles et structurelles qui ne lui permettent pas encore de déployer le service public d'emploi sur toute l'étendue du territoire national en respectant les principes et satisfaire les performances attendus d'elle.

- **La rareté des informations fiables sur le marché du travail et de la formation**

Elle découle de l'inexistence de véritables stratégies et de la non opérationnalité d'un système efficace de collecte, de traitement et de gestion de l'information sur le marché du travail et de la formation. Or, ces informations sont d'une grande utilité et constitue un outil important d'aide à la décision politique et opérationnelle.

- **L'absence de mesures suffisamment incitatives au profit des entreprises, et particulièrement des primo-créateurs d'entreprises.**

En effet, que ce soit du point de vue de la fiscalité, que de celui des dispositions et procédures administratives, l'environnement juridique béninois n'incite pas encore suffisamment, ni à la création d'emplois au sein des entreprises, ni à la création de nouvelles entreprises ou à leur développement.

2.2. Perspectives et problématique de l'emploi

• Perspectives de l'emploi

La forte dynamique démographique, la durée de la scolarisation et de la formation pourraient avoir un impact sur la population active.

Une scolarisation généralisée réduirait ainsi à l'échéance 2025 le taux d'activité des jeunes de 10 à 14 ans (jusqu'à 10%) et celui des hommes de 15 à 64 ans (de 87% à 80%). En revanche, le taux d'activité des femmes de 15 à 64 ans passerait de 59% à 70%.

La population active passerait ainsi de 2,7 millions en 2000 à 4,4 millions en 2015¹, nécessitant ainsi la création de 110.000 emplois en moyenne par an au cours de cette période. Pour ce faire, l'agriculture et le secteur informel qui ont créé 36.000 emplois en moyenne par an entre 1979 et 1992 devraient être sollicités.

Le chômage est un phénomène qui touche fortement les jeunes. En effet, les projections effectuées par l'INSAE² indiquent que le nombre de jeunes du Bénin passera de 1 290 333 individus en 2004 à plus de 2 571 147 individus en 2025. Cette évolution correspondrait à un accroissement annuel moyen de 3,25% environ ; soit une augmentation de 72 500 individus par an. On devrait donc observer un doublement du nombre de jeunes à l'horizon 2025. Cela n'est pas sans conséquences sur le volume de la demande de travail des jeunes. Dans une approche genre, les jeunes femmes représentent plus de la moitié de la population jeune. Les 15 à 24 ans représentent 30% des chômeurs recensés, les jeunes hommes étant proportionnellement plus touchés que les jeunes femmes. Le chômage tel que constaté est un chômage de première insertion : les jeunes restent au chômage plus de trois ans en moyenne³. Le risque à craindre est la déqualification des jeunes et donc leur non employabilité.

La jeunesse concernée par les problèmes d'insertion professionnelle comporte plusieurs catégories, à savoir :

- les jeunes ruraux, (non scolarisés, scolarisés, diplômés ou non) ;
- les jeunes urbains (non scolarisés, scolarisés, diplômés ou non).

Mais la lutte contre le chômage et le sous-emploi ne saurait se passer du relèvement du secteur moderne, qui connaît une très lente remontée. Ceci est dû à la reprise des recrutements directs dans la fonction publique qu'il faudra accélérer compte - tenu du vieillissement des agents.

¹ La population au Bénin : Evolution d'impact sur le dépôt - Cotonou mai 2000

² Source : INSAE

³ Source : Premier recensement national des demandeurs d'emplois d'août 2005

• Problématique de l'emploi

De l'examen de la situation et des perspectives de l'emploi, il se dégage un certain nombre de conclusions et de problèmes importants :

- **l'emploi agricole** est prépondérant. Le secteur agricole demeure une grande opportunité pour le développement économique national et la création d'emplois. Mais ses nombreux problèmes dont l'analphabétisme, l'archaïsme des outils, la difficulté d'accès aux terres agricoles et au crédit, sa faible compétitivité sur le marché international, sa faible rentabilité économique, expliquent la faiblesse de la productivité, l'exode rural et le désintérêt surtout des jeunes pour le secteur ;
- **l'emploi informel** a conquis en milieu urbain une grande place et constitue l'une des causes principales de la non maîtrise du marché du travail au Bénin. Il est à l'origine du fort taux de sous-emploi observé et mérite d'être sérieusement pris en compte dans les stratégies en vue de l'amélioration du marché du travail. Il est caractérisé par la précarité permanente, l'insuffisance de formation professionnelle, l'absence de coopération entre acteurs, l'insuffisance de crédits, l'absence de protection sociale, etc. ; Le secteur non structuré qui en est le principal pourvoyeur mérite d'être encadré et accompagné dans une démarche de formalisation et de structuration au regard de la maîtrise des contextes et situation qui l'ont générés et qui nourrissent son développement ;
- **le salariat** est à un très bas niveau et ne peut être relevé qu'avec le développement soutenu du secteur moderne. Ce dernier connaît des problèmes dont la faiblesse du tissu industriel, l'insuffisance des investissements, la faible diversification des secteurs productifs, la sous-exploitation des potentialités et opportunités économiques, l'insuffisance de mesures incitatives, la mauvaise gouvernance publique et privée ;
- **l'auto-emploi** est largement reconnu aujourd'hui comme un des principaux moyens et mécanismes d'accès à l'emploi dans les années à venir au Bénin en s'appuyant sur la politique volontariste du Gouvernement dans ce domaine. Or, la majeure partie de la population frappée par le chômage et le sous-emploi, constituée de jeunes diplômés et déscolarisés qui devraient développer des aptitudes favorables aux initiatives privées à travers la création de leurs micro, petites ou moyennes entreprises, souffre d'un manque sérieux d'**esprit d'initiative** qu'il faut donc développer ;
- **l'inadéquation** frappante entre **la formation et l'emploi** ;
- **les jeunes, les femmes et les handicapés** souffrent de discriminations diverses ou d'insuffisance de mesures d'accès à l'emploi ;
- **la sécurisation de l'environnement** des investissements productifs.

Ces problèmes constituent les défis à relever pour la création et la multiplication des emplois durables.

III FONDEMENTS ET VISION

3.1 FONDEMENTS

- Les communautés humaines au Bénin ont toujours admis que **«c'est le travail qui fait l'homme »**. La nécessité de pouvoir travailler pour satisfaire les besoins vitaux et pour s'épanouir dans la transformation de l'environnement est donc inscrite dans la conscience collective sociale des populations du Bénin.
- La Constitution de la République du Bénin du 11 décembre 1990 consacre le droit au travail au titre des droits de la personne humaine (cf. article 8 et 30) ainsi que le droit des handicapés et des personnes âgées à bénéficier de la bienveillance de l'Etat (cf. article 26 alinéa 2).
- La mise au travail des ressources humaines qualifiées et disponibles est un impératif ou un gage de la croissance économique et du développement.
- L'adoption et la mise en œuvre des différents programmes d'ajustement structurel, de même que la libéralisation de l'économie béninoise, quoi qu'ayant contribué à l'amélioration de la situation économique et financière du Bénin n'ont pas comblé les attentes s'agissant de la situation sociale et plus particulièrement de l'emploi. Il est donc nécessaire de mettre en œuvre la vision de développement qui replace l'homme au cœur du développement économique et par ricochet définit l'emploi comme un moyen d'atteindre l'idéal de bien être social, culturel et économique, ultime finalité de notre développement.
- Le cadre réglementaire est constitué essentiellement par : la Loi 98-004 du 27 janvier 1998, portant code du travail ; la Loi n°90 -004 du 15 mai 1990 régissant la déclaration de la main d'œuvre, les embauches et les résiliations des contrats de travail et la loi n° 86-013 du 26 février 1986 portant statut général des Agents Permanents de l'Etat, le Code de Sécurité Sociale, le décret portant régime d'emploi des agents contractuels de l'Etat.

Ces textes consacrent la libéralisation du marché du travail et doivent offrir les conditions favorables à une grande dynamique du marché du travail.

- Au plan politique, toute la société béninoise œuvre pour que ces reconnaissances formelles soient traduites dans les faits. La société civile montre un dynamisme à cet effet. Les préoccupations du mouvement syndical à propos de l'emploi, la disponibilité du patronat et enfin la sensibilité extrême de toute la population aux questions touchant à l'emploi et au chômage en témoignent. Le gouvernement, à travers les déclarations de politiques sectorielles ou thématiques, a réaffirmé sa préoccupation par rapport à l'emploi.

La Déclaration de la Politique de Population (DEPOLIPO) adoptée en mai 1996 a retenu des objectifs à atteindre à l'horizon 2016.

La politique éducative ainsi que la Politique Nationale de Formation Professionnelle Continue se fixent pour objectifs « de satisfaire au plan économique les besoins de l'entreprise en main d'œuvre qualifiée et d'assurer la promotion professionnelle et sociale des travailleurs».

Dans le Document d'orientations stratégiques de développement du Bénin 2006-2010, la promotion de l'emploi est retenue comme un volet majeur dans les initiatives pour la construction d'un Bénin nouveau.

En effet, par le biais de la mise en œuvre des Orientations Stratégiques de Développement (OSD) du Bénin 2006-2011 et de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (SCRIP), le Gouvernement se propose de faire jouer au marché du travail, dans sa conception la plus large, un rôle très important dans le développement socio-économique. Il doit contribuer à :

- accroître l'efficacité économique en tirant le maximum de profit à partir des ressources humaines, le maximum de rendement et des revenus ;
- viser l'équité, en favorisant l'égalité des chances pour tous dans l'accès aux emplois et à la formation, l'égalité de traitement dans le travail, l'égalité de la rémunération pour un travail de valeur égale ;
- faciliter la croissance, par un accroissement de la productivité, une promotion de l'innovation et une amélioration des emplois pour l'avenir ;
- veiller à la justice sociale, en minimisant les effets négatifs que peuvent avoir certains emplois sur les travailleurs et en repérant les éventuels préjudices occasionnés dans certaines conditions par le travail.

3.2 VISION

Dans ce contexte de la mondialisation marqué par une crise persistante de l'emploi, la vision qu'a le gouvernement du développement du Bénin intègre l'économie et l'emploi. C'est le travail qui permettra de conquérir les bases du développement économique national.

Cette conquête implique la promotion de l'esprit d'initiative et d'entreprise, condition de l'éradication de la pauvreté, du développement de l'emploi et de l'accroissement de la richesse nationale. Cette perspective justifie que l'emploi soit considéré dans la stratégie de réduction de la pauvreté comme un axe important, dans l'optique de la vision globale que le Bénin se donne à l'horizon 2025 et que symbolise le scénario "ALAFIA" (Etudes prospectives Nationales à Long Terme, Bénin 2025).

Ainsi considéré, l'emploi doit apparaître comme un indicateur de taille, tant au plan micro, méso que macroéconomique, quantitatif que qualitatif, dans l'appréciation des performances de développement de notre Etat.

En conclusion, le Bénin, à l'horizon 2015, est un pays émergent où l'éclosion de l'esprit entrepreneurial soutenu a mis la population active au travail dans le respect des normes.

IV- OBJECTIFS, AXES STRATEGIQUES, STRATEGIES ET ACTIONS

L'objectif principal est de réaliser le plein emploi.

Les objectifs spécifiques sont :

1. Réduire le chômage en milieu urbain ;
2. Réduire le sous-emploi en milieu rural et péri urbain ;
3. Faciliter l'accès à l'emploi des groupes cibles défavorisés.

Chacun de ces objectifs spécifiques est décliné en axes stratégiques. Les stratégies y afférent ont été aussi déclinées.

Elles ont pris en compte les recommandations du Forum National sur l'emploi des jeunes organisé⁴ par le Gouvernement avec l'appui financier et technique du PNUD. Il s'agit notamment de :

- *Développer et renforcer l'aptitude à l'emploi des jeunes par la formation et l'apprentissage.*
- *Développer l'esprit d'entreprise et le leadership des jeunes tout en facilitant leur organisation économique.*
- *Faciliter l'accès des jeunes au crédit et au foncier par la mise en place de mécanismes appropriés répondant à la spécificité des jeunes.*
- *Promouvoir l'emploi local en accélérant le processus de décentralisation et de déconcentration des services publics.*
- *Promouvoir l'utilisation des technologies à haute intensité de main- d'œuvre pour la réalisation des infrastructures en milieux rural et urbains.*
- *Améliorer le système d'information sur le marché du travail.*
- *Promouvoir les créneaux économiques porteurs d'emploi auprès des jeunes.*
- *Améliorer le cadre institutionnel de promotion de l'Emploi des Jeunes.*
- *Promouvoir l'emploi en milieu rural à travers la modernisation du secteur agricole.*

Pour atteindre les objectifs fixés, des actions ont été identifiées par stratégie. Elles ne sont pas exhaustives et seront actualisées au fur et à mesure avec les acteurs sectoriels concernés dont les chefs de file sont précisés en face des actions. Ces dernières ne sont pas limitatives.

Objectif spécifique N°1: Réduire le chômage en milieu urbain

- *Axe stratégique N°1 : Accroissement de la productivité du secteur privé (marchand et non marchand)*

Résultat intermédiaire attendu

Les entreprises privées sont dynamiques, performantes et développées.

⁴ Les 8, 9 et 10 mars 2007

Stratégies

1. Créer les conditions favorables à l'émergence d'un secteur privé productif et pourvoyeur d'emplois

Actions

- a. Mobilisation de tout le corps social en faveur de la dynamique entrepreneuriale en vue d'encourager les promoteurs de projets – MINISTERE EN CHARGE DU DEVELOPPEMENT
- b. Prise de mesures incitatives à la création d'entreprises privées (exonération, subvention, primes de risques selon les zones d'opérations, encadrement des porteurs de projets, créneaux porteurs,...) - MINISTERE EN CHARGE DE L'ECONOMIE
- c. Incitation des institutions financières à développer de nouveaux produits en faveur de nouvelles entreprises MINISTERE EN CHARGE DU DEVELOPPEMENT
- d. Création d'un environnement juridico-administratif favorable à la création d'entreprises (CFE, code des investissements,) - MINISTERE EN CHARGE DE L'ECONOMIE
- e. Mise en place de mécanismes susceptibles de favoriser l'émergence des promoteurs capables de transformer les opportunités en occasions d'emplois - MINISTERE EN CHARGE DU DEVELOPPEMENT

2. Accroître les investissements et la consommation de l'Etat

Actions

- a. Intensification des grands travaux publics – MINISTERE EN CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS
- b. Intensification de la consommation par l'Etat des biens et services locaux MINISTERE EN CHARGE DU DEVELOPPEMENT

3. Soutenir le développement des entreprises existantes

Actions

- a. Création de la Mission de l'innovation et du développement technologique – MINISTERE EN CHARGE DE L'INDUSTRIE
- b. Renforcement des mesures d'allègement fiscal pour faciliter l'acquisition des technologies adéquates - MINISTERE EN CHARGE DE L'ECONOMIE
- c. Renforcement des capacités technologiques des entreprises par la dynamisation des structures chargées de la formation professionnelle continue et d'adaptation aux postes – MINISTERE EN CHARGE DES PME
- d. Promotion du label « made in Bénin » - MINISTERE EN CHARGE DE L'INDUSTRIE
- e. Mise en place des mesures d'incitation à l'embauche (ex. Contrat assistance emploi ,...» - MINISTERE EN CHARGE DE L'EMPLOI
- f. Encouragement de la substitution des intrants locaux aux intrants d'importation - MINISTERE EN CHARGE DU COMMERCE

- g. Révision des dispositions légales du bénéfice du Code des investissements - MINISTERE EN CHARGE DE L'ECONOMIE
- h. Réduction du coût des facteurs de production - MINISTERE EN CHARGE DE L'ECONOMIE

4. Promouvoir les investissements privés

Actions

- a. Amélioration de l'environnement des affaires - MINISTERE EN CHARGE DE L'ECONOMIE
- b. Amélioration du fonctionnement des marchés de facteurs de production - MINISTERE EN CHARGE DE L'ECONOMIE
- c. Amélioration de la facilitation du commerce - MINISTERE EN CHARGE DU COMMERCE
- d. Renforcement du dispositif d'appui au secteur privé - MINISTERE EN CHARGE DU DEVELOPPEMENT

▪ *Axe stratégique N°2 : Améliorer la gouvernance publique*

Résultat intermédiaire attendu

L'environnement pour la production des biens et des services est assaini et rendu performant.

Stratégies

1. Moderniser l'administration publique

Actions

- a. Promotion de la démarche qualité dans la fonction publique béninoise - MINISTERE EN CHARGE DE LA FONCTION PUBLIQUE
- b. Renforcement de la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats dans l'administration publique béninoise, orientée vers la lutte contre la pauvreté - MINISTERE EN CHARGE DE LA REFORME ADMINISTRATIVE
- c. Dépolitisation de l'administration publique et limitation de la trop grande mobilité des cadres - MINISTERE EN CHARGE DE LA REFORME ADMINISTRATIVE
- d. Mise en place d'une politique de développement des ressources humaines - MINISTERE EN CHARGE DU DEVELOPPEMENT

2. Valoriser la fonction publique

Actions

- a. Elaboration et mise en œuvre d'un mécanisme adéquat de gestion des carrières des agents de l'Etat – MINISTERE EN CHARGE DE LA FONCTION PUBLIQUE
- b. Mise en place d'un système adéquat de motivation des agents de l'Etat - MINISTERE EN CHARGE DE LA FONCTION PUBLIQUE
- c. Communication sur le service public et ses principes - MINISTERE EN CHARGE DE LA REFORME ADMINISTRATIVE
- d. Déconcentration de l'administration publique – MINISTERE EN CHARGE DE LA REFORME ADMINISTRATIVE

- e. Elaboration d'un référentiel des emplois de la fonction publique béninoise -
MINISTERE EN CHARGE DE LA FONCTION PUBLIQUE

3. Lutter contre la corruption et le laxisme dans l'administration publique

Actions

- a. Implication du personnel et la société civile à la lutte contre la corruption et pour la satisfaction prompt des usagers - MINISTERE EN CHARGE DE LA REFORME ADMINISTRATIVE
- b. Dynamisation des structures de contrôle des services de l'Etat et des réglementations en vigueur notamment celles qui doivent concourir au développement de l'emploi - MINISTERE EN CHARGE DU DEVELOPPEMENT

4. Dynamiser le service public d'emploi

Actions

- a. Renforcement des capacités (humaines, financières, institutionnelles) des structures chargées de la promotion de l'emploi - MINISTERE EN CHARGE DE L'EMPLOI
- b. Appui aux collectivités locales dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques locales en faveur de l'emploi - MINISTERE EN CHARGE DE L'EMPLOI
- c. Production et diffusion de l'information sur le marché du travail - MINISTERE EN CHARGE DE L'EMPLOI
- d. Systématisation de l'orientation professionnelle en milieu scolaire et universitaire - MINISTERE EN CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
- e. Renforcement de l'intermédiation entre l'offre et la demande d'emploi - MINISTERE EN CHARGE DE L'EMPLOI
- f. Promotion de l'entrepreneurship et éducation à l'esprit entrepreneurial – MINISTERE EN CHARGE DE L'EMPLOI

5. Promouvoir le développement régional

Actions

- a. Transfert de compétences aux communes - MINISTERE EN CHARGE DES COLLECTIVITES LOCALES
- b. Création des pôles régionaux de développement décentralisés et interdépendants - MINISTERE EN CHARGE DU DEVELOPPEMENT
- c. Appui à la mise en oeuvre des programmes de développement régionaux - MINISTERE EN CHARGE DU DEVELOPPEMENT

Objectif spécifique N°2 : Réduire le sous-emploi en milieu rural et péri-urbain

- *Axe stratégique N°1 : Assainir le secteur informel*

Résultat intermédiaire attendu

Le secteur informel est assaini.

Stratégies

1. Structurer les activités du secteur informel pour le rendre plus productif et moins précaire

Actions

- a. Création d'un environnement juridique et institutionnel plus adapté aux activités du secteur informel (GIE, Coopératives, ...) - MINISTERE EN CHARGE DU COMMERCE
- b. Appui à la formalisation des activités du secteur informel (assistance juridique et administrative) - MINISTERE EN CHARGE DU COMMERCE

2. Accompagner le développement des entreprises sorties de l'informel

Actions

- a. Appui à la création d'institution financière de proximité adaptée au financement des activités des entreprises sorties de l'informel - MINISTERE EN CHARGE DES PME
- b. Création de conditions favorables à l'accès aux marchés publics des entreprises sorties de l'informel (coopératives, entr. individuelles, GIE,) - MINISTERE EN CHARGE DES PME
- c. Développement du régime de sous-traitance entre les entreprises modernes et les entreprises sorties de l'informel afin de faire jouer à ces dernières un rôle de complémentarité - MINISTERE EN CHARGE DU COMMERCE
- d. Restructuration et promotion des normes déontologiques régissant le commerce (importateur, grossiste, demi-grossiste, détaillant) - MINISTERE EN CHARGE DU COMMERCE

3. Renforcer les capacités des acteurs du secteur informel

Action

Intensification des formations au profit des acteurs du secteur informel - MINISTERE EN CHARGE DE L'EMPLOI

▪ *Axe stratégique N°2 : Sécuriser l'emploi et le rendre décent*

Résultat intermédiaire attendu

Des emplois décents sont créés dans les secteurs de l'artisanat, de l'agriculture et des services.

Stratégies

1. Généraliser le système de protection sociale et l'étendre au secteur informel

Actions

- a. Poursuite du développement des mutuelles de sécurité sociale et de santé des artisans et des acteurs du secteur informel - MINISTERE EN CHARGE DU TRAVAIL
- b. Appui à l'amélioration des conditions de sécurité et d'hygiène par des mesures incitatives - MINISTERE EN CHARGE DU TRAVAIL

- c. Mise en place d'une législation et de réglementations en matière de protection sociale adaptée aux petits producteurs, petits commerçants, aux artisans et à l'emploi temporaire - MINISTERE EN CHARGE DU TRAVAIL

2. Développer la productivité du secteur artisanal

Actions

- a. Renforcement du système de formation dans le domaine de l'artisanat (le code de l'artisanat et le régime d'apprentissage, etc..) - MINISTERE EN CHARGE DE L'ARTISANAT
- b. Appui institutionnel aux structures chargées de la promotion de l'artisanat (DNA, CPA, Conseil Supérieur de l'Artisanat, Chambre des Métiers, FENAB, etc.) - MINISTERE EN CHARGE DE L'ARTISANAT
- c. Poursuite de la création et renforcement des Bases d'appui aux artisans (appui à l'équipement, à l'innovation technologique et à l'installation des jeunes artisans et hommes de métiers technologiques) - MINISTERE EN CHARGE DES PME
- d. Mise en place d'un mécanisme (aide, appui-conseil en orientation, ...) de reconversion des acteurs de corps de métiers saturés vers des métiers plus porteurs - MINISTERE EN CHARGE DE L'EMPLOI

3. Développer une agro-industrie moderne, durable, attrayante et compétitive

Actions

- a. Mécanisation adaptée aux différentes conditions agro-écologiques - MINISTERE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE
- b. Viabilisation des zones agricoles spécifiques (barrages, pistes, adduction d'eau, énergie, ...) - MINISTERE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE
- c. Aménagement de bassins de production pour des filières à forte valeur ajoutée - MINISTERE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE
- d. Actualisation et mise en place de la législation favorisant l'accès à la terre en zone agricole - MINISTERE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE
- e. Diversification des filières agricoles : végétales, animale, halieutiques, forestières, fauniques - MINISTERE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE
- f. Mise en œuvre de grands travaux d'irrigation, de drainage, d'hydraulique villageoise et pastorale – MINISTERE EN CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS
- g. Renforcement de l'encadrement agricole - MINISTERE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE
- h. Promotion des industries artisanales de transformation et de conservation des fruits, légumes et autres produits agricoles - MINISTERE EN CHARGE DE L'INDUSTRIE
- i. Incitation à l'implantation des entreprises et industries sur les sites de production - MINISTERE EN CHARGE DE L'INDUSTRIE
- j. Appui aux groupements de femmes et de jeunes exerçant dans le secteur agricole - MINISTERE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE
- k. Promotion de la recherche agricole - MINISTERE EN CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

4. Développer le secteur du tourisme

Actions

- a. Développement du secteur du tourisme - MINISTERE EN CHARGE DU TOURISME
- b. Promotion des arts, de la culture, des sports et des loisirs - MINISTERE EN CHARGE DE LA CULTURE ET DES SPORTS

5. Développer les activités dans les autres secteurs non agricoles

Actions

- a. Promotion des entreprises d'exploitation des potentialités locales non agricoles (carrières, matériaux locaux, services, etc) - MINISTERE EN CHARGE DES MINES
- b. Promotion ou création de nouveaux corps de métiers - MINISTERE EN CHARGE DE L'EMPLOI

6. Promouvoir une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi

- a. Promotion du dialogue entre l'école et l'entreprise - MINISTERE EN CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
- b. Intégration de programmes de formation multidisciplinaire dans le système éducatif - MINISTERE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
- c. Promotion de la formation en alternance - MINISTERE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Objectif spécifique N°3 : Faciliter l'accès à l'emploi des groupes cibles défavorisés

Stratégies

1. Renforcer les chances d'accès à l'emploi des jeunes, des femmes et des personnes handicapées

Actions

- a. Mise en place des instruments (textes législatifs ou administratifs) spécifiques pour favoriser l'insertion des jeunes, des femmes et des handicapés sans emploi - MINISTERE EN CHARGE DE L'EMPLOI
- b. Promotion d'un mécanisme efficace pour le financement des projets économiques des débutants et personnes sans garantie matérielle - MINISTERE EN CHARGE DE L'EMPLOI
- c. Renforcement de la législation en faveur de la lutte contre les discriminations et les abus liés au traitement des femmes et des personnes handicapées en matière d'emploi - MINISTERE EN CHARGE DE LA FAMILLE
- d. Mise en place des mécanismes et dispositifs en vue de la valorisation des potentialités des personnes handicapées et leur insertion dans le système productif - MINISTERE EN CHARGE DE LA FAMILLE

2. Promouvoir et rationaliser les programmes de pré-insertion, d'insertion, et de réinsertion des groupes défavorisés

Actions

- a. Mise en place de programmes spécifiques (mesures d'aides de l'Etat) pour l'encadrement, l'accompagnement et l'insertion des chômeurs de longue durée, des jeunes, des femmes et des handicapés - MINISTERE EN CHARGE DE L'EMPLOI
- b. Institution d'un service national de première expérience au profit des jeunes primo-demandeurs d'emploi de longue durée - MINISTERE EN CHARGE DE L'EMPLOI
- c. Création d'un mécanisme public d'appui au financement des activités économiques initiées par les jeunes (apports personnels, financement du fonds de roulement et/ou des investissements, la garantie des emprunts): « un Fonds National pour l'Emploi des Jeunes » en vue de la mobilisation de ressources publiques et privées dans un cadre cohérent et dynamique - MINISTERE EN CHARGE DE L'EMPLOI
- d. Mise en place de mesures d'aide à la qualification et à la requalification des couches défavorisées sur le marché du travail - MINISTERE EN CHARGE DE L'EMPLOI

3. Intensifier la lutte contre le travail des enfants

Actions

- a. Renforcement de la veille et du contrôle de l'application des dispositions contenues dans les législations nationales et internationales notamment en ce qui concerne le travail des enfants MINISTERE EN CHARGE DU TRAVAIL
- b. Mise en place d'un mécanisme de récupération et de formation des enfants travailleurs - MINISTERE EN CHARGE DE L'ENFANT
- c. Rendre l'école obligatoire jusqu'à l'âge de 14 ans - MINISTERE EN CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

4. Développer les emplois de masse et de proximité

Actions

- a. Promotion des travaux à haute intensité de main œuvre (THIMO) en milieu urbain et rural (reboisement, assainissement, environnement, TP, mines, ...) MINISTERE EN CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS
- b. Mise en œuvre d'une réglementation spécifique à la mise en œuvre des travaux à haute intensité de main d'œuvre THIMO (régime d'exécution, statut du personnel, régime des entreprises,...) – MINISTERE EN CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS

La mise en œuvre des différentes actions au regard des stratégies retenues devra produire des résultats positifs sur l'économie à travers l'amélioration de la situation de l'emploi.

V- RESULTATS GLOBALEMENT ATTENDUS DES STRATEGIES ET DES ACTIONS SUR L'ECONOMIE ET L'EMPLOI

Toutes les stratégies et actions de la Politique Nationale de l'Emploi s'inscrivent dans la vision d'une politique volontariste du Gouvernement tendant à asseoir les bases d'un développement économique et social durable.

Elles doivent permettre d'atteindre les résultats ci-après :

- 1- *le relèvement de la qualité des ressources humaines ;*
- 2- *la réalisation de la fluidité et de la transparence du marché de l'emploi ;*
- 3- *l'amélioration de l'information sur le marché du travail et de la formation ;*
- 4- *l'élargissement, voire la dynamisation du tissu économique national.*

Toute cette politique devra être soutenue par une administration renforcée et renouvelée. Elle devra également se traduire par un soutien à la demande d'emploi. Ces mesures auront besoin d'un financement important à programmer sur des ressources à long terme.

L'accent sera mis sur la mise en œuvre d'un véritable service public aux entreprises, aux producteurs, aux demandeurs d'emploi. Le renforcement des capacités des groupes cibles devra quant à lui permettre de mettre au service des structures de production les ressources humaines plus qualifiées, qui auront à coup sûr, un impact positif sur la productivité nationale.

VI- CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET CADRE INSTITUTIONNEL

6.1 Conditions de mise en œuvre

• l'approche participative

La Politique Nationale de l'Emploi dans son élaboration et dans ses principes a opté pour une démarche concertée et participative entre les acteurs sociaux (Gouvernement, Patronat, secteur informel, syndicats). La mise en œuvre respectera également la même démarche même si naturellement l'Etat devra prendre et susciter des initiatives.

• la planification des actions

Vu l'importance des actions à mener et des financements à mobiliser, l'horizon de 10 ans sera retenu pour leur mise en œuvre. Cet horizon sera découpé en deux tranches quinquennales (2006-2010 et 2011-2015) pour lesquelles seront élaborés et exécutés des plans nationaux quinquennaux d'actions pour l'emploi (PNAE), intégrés aux Programmes d'Actions du Gouvernement.

Pour le financement de ces actions, toutes les parties prenantes seront sollicitées sous la direction du Ministère chargé de l'emploi. Un accent particulier devra être mis sur la mobilisation de la solidarité nationale.

• des mesures ciblées et efficaces

Il sera du ressort de l'Etat de prendre des mesures spécifiques destinées à soutenir les couches défavorisées et les entreprises encore vulnérables ou des mesures d'incitation au développement de l'embauche au sein des entreprises.

Ces mesures concerneront essentiellement :

- les demandeurs d'emplois rencontrant des difficultés particulières d'insertion (chômage de longue durée, personnes handicapées, jeunes sans expérience, femmes,..) ;
- les entreprises, éprouvant des difficultés à recruter, ou en difficulté de développement, et adhérant à la stratégie d'insertion des personnes défavorisées ;

De même, doit constituer un axe important de la politique du Gouvernement, la prise de mesures plus incitatives en faveur :

- de la création d'activités économiques par les jeunes et les femmes porteurs de projets ;
- de la création des entreprises pourvoyeuses d'emplois ou de leur développement ;
- de la pérennisation et de la sécurisation des emplois.

• la circulation de l'information entre les acteurs

Afin de réaliser la synergie et la cohésion recherchées au sein du dispositif, il convient d'améliorer ou de développer un système performant d'information en temps réel et de communication au sein des structures elles-mêmes, entre les structures et l'ensemble des intervenants et acteurs du secteur de l'emploi à travers les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

• la mobilisation des ressources humaines et financières

Formuler et exécuter une politique de l'emploi suppose que des moyens humains et financiers sont, soit disponibles, soit mobilisés. Il faut en effet assurer la prise en charge de cette politique et concrétiser les programmes d'action qu'elle comporte

Des ressources financières additionnelles peuvent être nécessaires. Cela étant à plus long terme, il sera utile de se poser le problème du financement de la politique de l'emploi à partir de ressources stabilisées et transitant par la voie fiscale ou la voie sociale.

• le suivi et l'évaluation

La politique nationale de l'emploi fera l'objet d'évaluations périodiques. Lors de ces évaluations la Commission Nationale Pour l'Emploi, tirant leçons des résultats obtenus, pourra procéder, en cas de besoin, à la révision ou reformulation des objectifs, des stratégies et des actions afin de mieux les adapter aux réalités ou situations nouvelles.

6.2 Cadre institutionnel

Dans le but d'une meilleure lisibilité du dispositif national de promotion de l'emploi, la mise en place ou la dynamisation d'instruments institutionnels nationaux et la clarification du rôle de chacun apparaît comme une nécessité urgente.

Cette clarification, qui doit reposer sur la démarche de « cadre logique », aura pour finalité d'organiser au mieux la synergie entre les différents acteurs et instruments du dispositif,

d'entretenir une réelle complémentarité entre eux et de réaliser la cohésion de l'ensemble pour une mise en œuvre efficace et efficiente de la Politique Nationale de l'Emploi.

Pour ce faire, l'environnement législatif et réglementaire devra être amélioré pour créer les conditions propices à la réalisation des objectifs fixés par la Politique Nationale de l'Emploi.

• la Commission Nationale Pour l'Emploi (CNPE)

Le cadre institutionnel d'actualisation, de suivi et d'évaluation de la Politique Nationale de l'Emploi (PNE) et du Plan National quinquennal d'Actions pour l'Emploi (PNAE) est la Commission Nationale Pour l'Emploi (CNPE).

Cette Commission, dont le positionnement doit prendre en compte non seulement le caractère transversal de l'emploi mais aussi toute son importance dans la politique nationale de développement, devra constituer un organe stratégique rattaché à la **Présidence de la République**. Il servira **d'instrument de concertation, de dialogue et de suivi** de la mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi. Sa composition sera élargie à tous les acteurs sociaux et économiques. Elle devra inclure les représentants des béninois de l'Etranger dans le souci de prendre en compte les ressources humaines de la diaspora dans le processus de développement national.

La CNPE devra être dotée d'un secrétariat permanent fonctionnel, chargé du suivi de la mise en œuvre des décisions et recommandations de la Commission.

De même, il sera nécessaire d'appuyer la création et/ou le renforcement des cellules de suivi de l'emploi au sein des chambres consulaires (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre Nationale d'Agriculture, Chambre des Métiers), des structures patronales et des centrales syndicales, ceci afin de rendre tangible le souci de l'emploi dans toutes les structures partenaires.

Enfin, chaque structure publique ou privée devra s'identifier dans cette commission et lui donner sa véritable dimension nationale. Quand à la direction technique en charge de l'emploi, elle doit être dans son rôle de suivi des actions menées.

• le service public d'emploi

Ainsi reconnu d'intérêt général, l'Etat considère désormais l'emploi comme l'un des services publics à rendre aux citoyens. Il convient donc de définir le contour de ce service et de renforcer **l'opérateur du service public d'emploi** qu'est l'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE). Pour ce faire et afin de lui permettre de jouer pleinement et efficacement ce rôle, des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens devront périodiquement être signés entre elle et l'Etat au regard des missions qui lui sont assignées et des stratégies retenues.

En particulier, la production des informations sur le marché du travail sera l'une des préoccupations majeures afin de fournir à l'Etat, à la communauté nationale et aux partenaires, les outils d'aide à la décision en matière de stratégies et d'actions.

A cet égard, l'OEF/ANPE et l'INSAE auront un rôle primordial à jouer.

6.3 Plan de mise en oeuvre

Les actions préalables suivantes seront mises en œuvre sur les périodes ci-après :

Période préparatoire 2007-2008

- 1. Poursuite des actions en cours*
- 2. Vulgarisation de la Politique Nationale de l'Emploi*
- 3. Elaboration/Actualisation du Plan National d'Actions pour l'Emploi (2007-2011)*
- 4. Validation de la Charte Nationale pour l'Emploi*
- 5. Création et installation de la Commission Nationale Pour l'Emploi (CNPE)*
- 6. Négociation et signature d'un contrat de progrès avec l'ANPE*

A court terme 2008-2011

- 1. Actualisation et mise en œuvre de la Politique de Communication Sociale pour l'Emploi*
- 2. Actualisation des plans annuels d'action pour l'emploi*
- 3. Création d'un environnement, législatif et réglementaire, favorable au développement de l'emploi et à la maîtrise du marché du travail au Bénin*
- 4. La mise en œuvre de toutes les mesures et actions préconisées*
- 7. La création de la Mission d'Innovation et de Technologie*
- 8. L'élaboration ou l'actualisation et la mise en œuvre d'une politique et d'un plan d'industrialisation pour le Bénin*
- 9. Création des conditions favorables à la généralisation et au développement de la sécurité sociale au Bénin*
- 10. Evaluation en fin de période*

A moyen terme 2012-2016

- 1. Poursuite des actions en cours*
- 2. Actualisation des stratégies*
- 3. Elaboration du PNAE 2012-2016*
- 4. La mise en œuvre de toutes les mesures et actions préconisées.*

La mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi demande la volonté, l'engagement et le suivi du Gouvernement qui devra entretenir l'adhésion de toutes les autres composantes.

CONCLUSION GENERALE

L'analyse de l'évolution de la situation économique et sociale du Bénin révèle des perspectives économiques et sociales incertaines.

La lutte contre la pauvreté, le chômage et le sous-emploi apparaît comme une nécessité impérieuse.

Aujourd'hui tout le monde s'accorde sur le fait que la création d'emplois est liée à la croissance économique et inversement l'emploi est un moyen de création de richesse. La valorisation du facteur travail est donc une composante fondamentale de toute politique de développement. L'homme, éduqué, formé et motivé est capable de prodiges.

Au regard des caractéristiques du marché du travail au Bénin en relation avec les faibles performances de l'économie nationale, élaborer une politique de l'emploi revient à élaborer un programme de développement économique qui met l'essentiel de la population active au travail dans toute sa capacité et dans le respect des normes démocratiques.

Sur la base de ces considérations, le présent document de la politique nationale de l'emploi a été élaboré avec la participation de tous les acteurs économiques et sociaux.

De ce fait, il doit donc être considéré comme un puissant instrument de lutte contre la pauvreté, le chômage et le sous-emploi, en d'autres termes, un instrument de référence pour la relance de l'économie béninoise.

Le panel des actions envisagées nécessite des mesures d'ordre institutionnel, juridique, socio-économique et la mobilisation d'importants moyens financiers.

C'est dire que la mise en œuvre de la présente politique de l'emploi nécessite le concours de tous les acteurs économiques et sociaux et l'appui des partenaires au développement.

ANNEXE : CONCEPTS ET DEFINITIONS DE BASE

Activité – Emploi - Chômage

Selon le BIT, sont considérées comme actives les personnes susceptibles de participer à l'activité économique. La notion d'activité retenue fait référence au concept économique de production tel qu'il est défini dans le système de comptabilité nationale (SCN 93). Ainsi, "l'activité a pour objet de produire des biens et des services, marchands ou non, moyennant un salaire ou un traitement, en espèce ou en nature (emploi salarié), ou en vue d'un bénéfice ou d'un gain familial (emploi non salarié)".

Sont classées actives, les personnes qui ont un emploi ou qui en recherchent un. La population active est ainsi la somme de deux catégories : les actifs occupés et les actifs non occupés (chômeurs et primo-demandeurs d'emploi).

- les **actifs occupés** sont ceux qui ont un emploi ; est considéré comme emploi toute activité effectuée pendant au moins une heure contre un revenu en espèce ou en nature pendant la semaine de référence.
- les **actifs non occupés** sont ceux qui recherchent un emploi. Est considéré comme chômeur, toute personne en âge de travailler répondant simultanément aux trois (3) conditions suivantes :
 - ne pas avoir un emploi (au sens de la définition précédente) au cours de la semaine de référence (ce qui le classerait parmi les actifs occupés) ;
 - faire des démarches pour obtenir un emploi (recherche effective) ;
 - être disponible pour occuper un emploi.

Les personnes qui ne sont ni « actives occupées », ni « chômeurs » sont alors classées comme « **inactives** ».

Occupé : Est occupée, toute personne ayant travaillé au moins une semaine de façon continue ou non au cours de la dernière semaine précédant le recensement.

Chômeur : Est une personne qui a travaillé au moins une fois dans sa vie et qui a perdu son emploi avant la période de référence et qui est actuellement en quête d'un nouvel emploi. Cependant, seront également pris en compte les sous employés et les chômeurs déclarés

Primo-demandeur d'emploi : Toute personne issue d'un système de formation (général, technique, formel, dual, apprentissage, ...) en quête de son premier emploi.

Demandeur d'emploi : Chômeur ou bien primo demandeur d'emploi

Sous-emploi : Situation d'une personne occupée qui n'est pas satisfait de son travail et qui est à la recherche d'un emploi qualifié correspondant à sa formation.

Secteur informel (mieux économie informelle) : l'économie informelle est celle qui échappe à tout règlement et ne peut accéder à la concurrence d'accès aux marchés publiques ; elle utilise de petites ressources locales, des techniques simples et un nombre réduit de travailleurs non déclarés.